

Décembre 2024 Lettre info n°24

Récompense:



Gianni Gautier, jeune cérençais, qualifié par la fondation des jeunes apprentis, a été désigné comme meilleur apprenti de la Manche, en carrosserie. Deux apprentis en formation au sein d'entreprises cérençaises (MARC CHALME et PIHAN LEBRUN) ont également reçu la récompense.

La remise des prix s'est déroulée le 02 décembre.



Visites:





Mr Pierre CHAULEUR, sous-préfet d'Avranches est venu à la mairie le 06 décembre. Mr Sébastien FAGNEN, sénateur, a fait le déplacement le 10 décembre. Ces deux visites ont permis à Mr PAYEN de faire le point sur les projets réalisés et les dossiers à venir.

Horaires:

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie

Lundi au vendredi :

09h00 - 12h30

14h00 - 17h00

Le samedi

09h00 - 12h00

<u>Agence Postale</u> Lundi au vendredi

09h00 - 12h30

14h - 16h00

Le samedi:

09h00 - 12h00

Travaux:

La pose du portail du cimetière a été effectuée par l'entreprise 3MS. Le paysagiste est intervenu pour la mise en place des plantations.





Recensement citoyen



BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen!

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- · votre carte d'identité
- · votre livret de famille
- un justificatif de domicile

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Spectacle:

Le 18 décembre, la médiathèque et le centre de loisirs ont invité les enfants, à la maison des services publics, pour une représentation musicale de fin d'année, placé sous le signe de l'humour. Le spectacle gratuit, "<u>La Machine à Sons"</u>, était mis en scène par **l'association Ze Bluetones.** Il a été financé par la municipalité.

La visite du père Noël a clôturé cet après-midi festif, autour d'un goûter.











Déchets:

A partir du 1er janvier 2025, le ramassage des ordures ménagères se fera <u>uniquement</u> le mercredi!

Agenda:

Médiathèque:

Chaque 1er mardi du mois : Atelier tricot



Vœux:

